

Luc ERMET
Franç ARNAL
Stéphane GONZALEZ
David OLAYA
Marc GUIRAUD
François ALBERGE

Commissaires de Justice Associés

Office de Toulouse

6-8 Boulevard Florence ARTHAUD
Bâtiment OPALINK B
CS 82109
31019 TOULOUSE CEDEX 2
Tél : 05 34 31 78 00

toulouse@exesud.fr

www.exesud-toulouse.fr

Office de Castres

44 Bis, Rue de l'Hôtel de Ville
81100 CASTRES

Office d'Albi

72 Avenue Charles de Gaulle
81000 ALBI

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



IBAN :

FR 31 40031 00001 0000208913D 95

BIC : CDCGFRPPXXX

Votre Gestionnaire :

Tél : 05 34 31 78 00

Email : toulouse@exesud.fr

Tribunal

SIGNIFICATION D'ASSIGNATION

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE LUNDI TREIZE MARS

Nous, Luc ERMET – Franc ARNAL – Stéphane GONZALEZ, Commissaires de Justice Associés au sein de la SAS EXESUD titulaire d'un office de Commissaire de Justice à la résidence de TOULOUSE, 6-8 Boulevard Florence Arthaud, l'un d'eux soussigné.

Désigné pour ce faire par décision prononcée par Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Commissaires de Justice de la Cour d'Appel de Toulouse en date du 3 mars 2023

Sans que le Commissaire de Justice soussigné n'ai eu à connaître le contenu de ladite assignation jointe, laquelle a été rédigée sous la seule responsabilité de Monsieur André LABORIE.

A :

Monsieur TEULE Laurent, né le 16/07/1981 à TOULOUSE (31), demeurant 51 Chemin des Carmes à TOULOUSE (31400).

Et venant aussi aux droits en tant que légataire universel de Madame D'ARAUJO épouse BABILE née le 21 avril 1928 à FUMEL (47) ayant demeurée au 51 chemin des Carmes 31400 TOULOUSE.

Et à Monsieur REVENU Guillaume Jean Régis, né le 07/12/1971 à PARIS 18°, demeurant 2 rue de la Forge à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650).

Et à Madame HACOUT Mathilde Claude Ariette, née le 15/08/1970 à LE HAVRE (76), demeurant 2 rue de la Forge à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650).

où étant et parlant à comme indiqué en fin d'acte.

A LA DEMANDE DE :

Monsieur LABORIE André, né le 20/05/1956 à TOULOUSE (31), de nationalité française, retraité et demandeur d'emploi, domicilié 2 Rue Rosa Park, CCAS de Saint Orens, à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650).

Le requérant vous assigne à comparaître le mardi 28 mars 2023 à 9 heures salle n°1 par devant le Tribunal Judiciaire de Toulouse à l'audience des référés, siégeant au lieu ordinaire au Palais de Justice, situé 2 allées Jules Guesde 31000 TOULOUSE selon les termes du document joint, établi en 50 pages contenant assignation et sa pièce.

Article 762 du code de procédure civile :

« Lorsque la représentation par avocat n'est pas obligatoire, les parties se défendent elles-mêmes.

Les parties peuvent se faire assister ou représenter par :

-un avocat;

-leur conjoint, leur concubin ou la personne avec laquelle elles ont conclu un pacte civil de solidarité ;

-leurs parents ou alliés en ligne directe ;

-leurs parents ou alliés en ligne collatérale jusqu'au troisième degré inclus ;

-les personnes exclusivement attachées à leur service personnel ou à leur entreprise.

Le représentant, s'il n'est avocat, doit justifier d'un pouvoir spécial. »

Vous rappelant que faute de comparaître dans les conditions ci-dessus énoncées, une décision pourra être prise à votre encontre sur les seules affirmations de votre adversaire, selon les termes de l'assignation ci-jointe.

SOUS TOUTES RESERVES

PROCES-VERBAL DE SIGNIFICATION

Le Lundi treize Mars deux mille vingt-trois .

Le présent acte soit : SIGNIFICATION AVEC ASSIGNATION a été signifié ce jour à :
Monsieur TEULE Laurent 51 Chemin des Carmes 31400 TOULOUSE,

À la demande de Monsieur LABORIE André, né le 20/05/1956 à TOULOUSE (31), de nationalité française, retraité et demandeur d'emploi, demeurant 2 Rue Rosa Park CCAS de Saint Orens à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650).

Cet acte a été remis par Maître ARNAL lui-même dans les conditions ci-dessous et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

N'ayant pu, lors de notre passage, obtenir aucune indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte, ces circonstances rendant impossible la remise à personne ou à une personne présente acceptant de recevoir copie de l'acte, et vérifications faites que le destinataire est domicilié à l'adresse indiquée suivant les éléments indiqués ci-après

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible pour les raisons suivantes :
Le destinataire est absent.

Au domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
Le nom figure sur la boîte aux lettres.
Confirmation par destinataire par interphone.

La copie du présent acte a été déposée en notre étude, sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet du Commissaire de Justice apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du C.P.C et la lettre prévue par l'article 658 du C.P.C comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du C.P.C a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification le 13/03/2023 comportant la signification d'assignation et l'assignation, sur sept pages.

Coût définitif du présent acte:
(Décret 2016-230 du 26 février 2016)

DROIT FIXE (A.R444-3)	51,06
S.C.T. (A.444-48)	7,67
TOTAL H.T.	58,73
Montant de la T.V.A	11,75
FRAIS POSTAUX	7,50
TOTAL T.T.C. en Euros	77,98

Chaque copie signifiée du présent acte a été dressée sur cinquante-deux feuilles.
Visa par le Commissaire de Justice des mentions relatives à la signification



Tribund.

PROCES-VERBAL DE SIGNIFICATION

Le Lundi treize Mars deux mille vingt-trois .

Le présent acte soit : SIGNIFICATION AVEC ASSIGNATION a été signifié ce jour à :
Madame HACOUT Mathilde Claude Ariette 2 rue de la Forge 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE,

À la demande de Monsieur LABORIE André, né le 20/05/1956 à TOULOUSE (31), de nationalité française, retraité et demandeur d'emploi, demeurant 2 Rue Rosa Park CCAS de Saint Orens à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650).

Cet acte a été remis par Maître ARNAL lui-même dans les conditions ci-dessous et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

N'ayant pu, lors de notre passage, obtenir aucune indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte, ces circonstances rendant impossible la remise à personne ou à une personne présente acceptant de recevoir copie de l'acte, et vérifications faites que le destinataire est domicilié à l'adresse indiquée suivant les éléments indiqués ci-après

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible pour les raisons suivantes :
Le destinataire est absent.

Au domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
Le nom figure sur la boîte aux lettres.

La copie du présent acte a été déposée en notre étude, sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet du Commissaire de Justice apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du C.P.C et la lettre prévue par l'article 658 du C.P.C comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du C.P.C a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification le 13/03/2023 comportant la signification d'assignation et l'assignation, sur sept pages.

Coût définitif du présent acte:
(Décret 2016-230 du 26 février 2016)

DROIT FIXE (A.R444-3)	51,06
S.C.T. (A.444-48)	7,67
TOTAL H.T.	58,73
Montant de la T.V.A	11,75
FRAIS POSTAUX	7,50
TOTAL T.T.C. en Euros	77,98

Chaque copie signifiée du présent acte a été dressée sur cinquante-deux feuilles.
Visa par le Commissaire de Justice des mentions relatives à la signification



PROCES-VERBAL DE SIGNIFICATION

Le Lundi treize Mars deux mille vingt-trois .

Le présent acte soit : SIGNIFICATION AVEC ASSIGNATION a été signifié ce jour à :
Monsieur REVENU Guillaume Jean Régis 2 rue de la Forge 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE,

À la demande de Monsieur LABORIE André, né le 20/05/1956 à TOULOUSE (31), de nationalité française, retraité et demandeur d'emploi, demeurant 2 Rue Rosa Park CCAS de Saint Orens à ST ORENS DE GAMEVILLE (31650).

Cet acte a été remis par Maître ARNAL lui-même dans les conditions ci-dessous et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

N'ayant pu, lors de notre passage, obtenir aucune indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte, ces circonstances rendant impossible la remise à personne ou à une personne présente acceptant de recevoir copie de l'acte, et vérifications faites que le destinataire est domicilié à l'adresse indiquée suivant les éléments indiqués ci-après

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible pour les raisons suivantes :
Le destinataire est absent.

Au domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
Le nom figure sur la boîte aux lettres.

La copie du présent acte a été déposée en notre étude, sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet du Commissaire de Justice apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du C.P.C et la lettre prévue par l'article 658 du C.P.C comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du C.P.C a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification le 13/03/2023, comportant la signification d'assignation et l'assignation, sur sept pages.

Coût définitif du présent acte:
(Décret 2016-230 du 26 février 2016)

DROIT FIXE (A.R444-3)	51,06
S.C.T. (A.444-48)	7,67
TOTAL H.T.	58,73
Montant de la T.V.A	11,75
FRAIS POSTAUX	7,50
TOTAL T.T.C. en Euros	77,98

Chaque copie signifiée du présent acte a été dressée sur cinquante-deux feuilles.
Visa par le Commissaire de Justice des mentions relatives à la signification

